



**Le Ministre des Finances**

## Communiqué de presse

**L'industrie cinématographique tire le signal d'alarme concernant le tax shelter**

**Le Ministre Geens mène la concertation sur le maintien optimal du tax shelter pour l'industrie cinématographique**

Suite aux auditions parlementaires qui ont eu lieu en la matière, le Ministre des Finances Koen Geens a multiplié les contacts avec le secteur cinématographique au cours de ces derniers mois, concernant la mise en œuvre du tax shelter.

Aujourd'hui, le Ministre a mené une concertation informelle avec Stijn Coninx et Peter Bouckaert, qui sont venus l'informer, au nom de l'industrie cinématographique flamande, des problèmes que ressent le secteur. En raison d'une maladie, le représentant de l'industrie cinématographique francophone, monsieur Patrick Quinet, n'a pu être présent, mais le Ministre Geens compte fixer un nouveau rendez-vous avec lui.

Le Ministre souligne que le tax shelter, tel qu'il a été conçu en 2003, est un magnifique instrument dont le secteur a vraiment tiré parti au cours des dernières années. Il a d'autre part pris acte de la préoccupation que les fonds qui sont collectés via le tax shelter ne seraient pas toujours consacrés de la meilleure manière possible à de nouveaux projets de films français et flamands.

C'est pourquoi le ministre Geens a demandé à son administration (le SPF Finances) de contrôler plus strictement les applications du tax shelter, au moyen d'une cellule spéciale « tax shelter ». En tout cas, 70% des fonds levés doivent être consacrés à la production de films proprement dite.

Un des problèmes signalés dans l'application actuelle du tax shelter est que les droits qu'obtient une entreprise d'investissement, seraient utilisés pour en retirer de très hauts rendements. De cette manière, certains fonds ne seraient pas affectés au bénéfice de la production cinématographique, ou ne le seraient pas de façon optimale.

Le Ministre Geens a bien pris note de cette préoccupation. Il a informé les représentants de l'industrie du film qu'il était prêt, après complément d'enquête, à soumettre les ajustements nécessaires au sein du gouvernement afin que le tax shelter puisse toujours répondre, à l'avenir, dans une mesure suffisante aux besoins des nouvelles productions cinématographiques francophones et flamandes et à des coproductions internationales.

Selon le Ministre Geens: " *Le tax shelter reste un très bel instrument qui doit être conservé. Pour faire fonctionner le système de manière plus efficace et en faire bénéficier davantage les productions audiovisuelles, j'ai confié à mon administration la mission d'exercer un contrôle plus strict sur le rendement maximal, de sorte que 70% des fonds levés puissent être consacrés à la production de films proprement dite. Dans la foulée des travaux d'évaluation dans les commissions parlementaires, je suis également disposé à soumettre les ajustements nécessaires futurs au sein du gouvernement.* "